Aux Etats-Unis, la SNCF risque de perdre un contrat pour son rôle dans la Shoah

05/02/2014 à 8h08

Deux élus du Maryland, dans l'est des Etats-Unis, ont annoncé mardi 4 février un projet de loi restreignant l'accès de la SNCF aux marchés publics, tant qu'elle n'aura pas versé d'indemnités pour son rôle dans la déportation des Juifs.

Les deux sénateurs démocrates exigent de la SNCF qu'elle indemnise les survivants et leurs familles avant de pouvoir se porter candidate à un projet ferroviaire public-privé actuellement en gestation dans cet Etat. « **Le refus persistant de la SNCF d'assumer sa responsabilité pour son rôle dans l'Holocauste reste une insulte pour ses victimes** », **a estimé l'une des auteurs de la proposition de loi, Joan Carter Conway…**

Ces dernières années, la SNCF a dû se replonger dans ses activités passées pendant la seconde guerre mondiale. Réquisitionnée par le régime de Vichy, l'entreprise avait déporté 76 000 Juifs de France dans des wagons de marchandises à travers le pays et vers les camps d'extermination entre 1942 et 1944. En 2011, **le groupe avait reconnu avoir été un** « **rouage de la machine nazie d'extermination** » mais a, jusque-là, refusé toute indemnisation systématique des survivants et familles d'anciens déportés.

Ce rôle a déjà valu à la SNCF d'autres actions aux Etats-Unis. En août, des élus du Congrès américain ont déposé un projet de loi pour autoriser des poursuites contre la SNCF. Fin 2010, le patron de la SNCF, **Guillaume Pépy, avait également dû présenter des excuses en Floride, où la compagnie espérait remporter un vaste contrat, abandonné depuis**, pour relier les villes d'Orlando et Tampa.

Le Monde, merci à Garath